

PROCÈS-VERBAL

Présidence : Michel **CALLOT**.

Membres présents :

Gilles **DA COSTA**, Trésorier général (en visioconférence); Marie-Françoise **POTEREAU**, Vice-Présidente; Maxime **MAROTTE**, représentant de la commission des SHN; Cathy **MONCASSIN**, Vice-Présidente; Julie **BRESSET**, Vice-Présidente.

Assistent également à la réunion :

Tristan **HORREAUX**, Directeur Communication et Marketing; Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique et des relations institutionnelles; Éric **MEINADIER**, médecin en charge de la surveillance médicale réglementaire; Fabien **RAFFOUX**, Directeur des systèmes d'information; Florian **ROUSSEAU**, Directeur Technique National; Tommy **VANOUDENDYCKE**, Directeur de cabinet; Christophe **XHONNEUX**, Directeur financier et Directeur des Ressources Humaines; Xavier **GAVORY**, Directeur des Événements et de la Réglementation Sportive; Xavier **JAN**, Président de la LNC (en visioconférence); Thierry **BEDOS**, DTN adjoint; Jérôme **KRIER**, Responsable des équipements et des sites de pratique.

Excusé.e.s :

Yannick **POUEY**, Secrétaire général; Patrick **CLUZAUD**, Vice-Président; Camille **MAIRE**, représentant de la commission des SHN; Myriam **PRÉTOT**, Vice-Présidente; Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président.

Ordre du jour

I.	OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT	3
II.	ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 AVRIL 2026	3
III.	INFORMATIONS GÉNÉRALES	3
1.	Statistiques	3
2.	Résultats	4
3.	Événements	5
4.	UCI	5
5.	CNOSF	6
6.	Activités fédérales	7
7.	RH	8
8.	DSI	8
IV.	INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE	9
1.	Président de la LNC	9
2.	Directeur Technique National	10
3.	Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire	14
V.	POINT FINANCIER.....	15
VI.	DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION	16
VII.	CNPT DES 22 ET 23 MAI 2026.....	18
VIII.	COMMISSIONS	18
1.	Cyclisme pour Tous	18
2.	Piste	19
IX.	ÉVÉNEMENTS FFC	19
X.	ÉPREUVES OFFICIELLES	21
XI.	QUESTIONS DIVERSES	21

La séance est ouverte à 8 heures 30.

I. OUVERTURE PAR LE PRÉSIDENT

Le Président souhaite la bienvenue aux membres du Bureau Exécutif.

Il excuse l'absence de Yannick POUHEY, Camille MAIRE, Myriam PRÉTOT et Patrick CLUZAUD retenus pour des raisons professionnelles ou personnelles.

Il fait part des décès de Gilles FERNANDEZ, ancien président du club d'Ornans et instigateur de plusieurs épreuves VTT, et de Philippe EHLINGER, acteur très impliqué dans les écoles cyclistes dans la Région Grand Est. Le Bureau Exécutif s'associe à la peine des familles endeuillées et leur adresse toutes ses condoléances, ainsi qu'à leurs amis et leurs clubs.

II. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 16 AVRIL 2026

Le procès-verbal du Bureau Exécutif du 16 avril 2026 est approuvé à l'unanimité des votants.

III. INFORMATIONS GÉNÉRALES

1. Statistiques

Le Président déclare que les grandes tendances présentées lors du Bureau Exécutif du mois d'avril se confirment. La FFC enregistre une très légère avance par rapport à l'année passée (+0,26 %). Cette avance est plus marquée en métropole (+0,5 %) à l'inverse des comités ultramarins qui accusent un recul particulièrement appuyé en Guadeloupe et en Guyane. Lors du prochain CNPT, ce sujet sera évoqué avec les présidents des Comités Régionaux ultramarins.

La répartition entre les femmes et les hommes demeure assez similaire pour le moment.

Fabien RAFFOUX ajoute que le nombre de licenciés s'élevait à 107 051 le 11 mai 2026 versus 107 521 le 21 mai 2025. À date, les demandes sont beaucoup plus nombreuses en 2026 qu'en 2025.

En ce qui concerne le taux de renouvellement, il est de 72,5 % versus 70 % les saisons précédentes. Toutefois, les données sont assez hétérogènes selon les catégories. Ainsi, le taux de renouvellement chez les jeunes est de 60,3 %, avec une contraction plus marquée chez les U7 (27,5 %) et les U9, tandis que le taux de renouvellement reste assez élevé chez U17 (80 % chez les femmes et 79,1 % chez les hommes).

Le Président observe la solidité de cette dernière catégorie.

Xavier GAVORY note que les femmes sont très nombreuses à rouler sur les routes le week-end et beaucoup d'entre elles roulent ensemble. Il souhaite savoir s'il existe des données sur cette évolution.

Le Président explique qu'il s'agit d'une population que la FFC n'arrive pas à fédérer, et ce, en dépit de la mise en place de différentes actions. Il est certain que la compétition ne fédère pas ces populations. De fait, il importe que les clubs développent la pratique Loisir. La transformation se révèle assez lente malgré la mise en œuvre par la DTN de plusieurs dispositifs.

Marie-Françoise POTEREAU explique que la FFC travaille énormément sur le dispositif des Ambassadrices qui est un levier de développement. Pour autant, il nécessite plus de moyens pour être plus impactant.

Tristan HORREAUX confirme que la FFC continue de travailler Pour valoriser l'offre Loisir et Sport de la FFC, et qu'il est essentiel d'accompagner les clubs à promouvoir cette offre.

Il s'enquiert auprès de M. RAFFOUX de la possibilité d'avoir les statistiques des nouveaux licenciés par catégorie.

Fabien RAFFOUX prend le point.

Le Président indique cependant que le changement culturel est en cours, même s'il demeure assez lent.

2. Résultats

Le Président relaie les belles performances des athlètes fédéraux comme la victoire de Mathis AZZARO en Coupe du Monde de Short Track et la deuxième place de Lucas MARTIN lors de la Coupe du monde de XCO.

Dans le cadre des Coupes du monde Piste, les athlètes fédéraux ont notamment remporté :

- Une victoire en Madison Femmes.
- Une deuxième place en Madison Hommes.
- Une deuxième place en Poursuite par équipes Hommes.
- Deux belles troisièmes places en Poursuite par équipes Femmes et en Vitesse par équipes Hommes.

En ce qui concerne la Route, les performances des hommes et des femmes demeurent exceptionnelles. Cette génération de jeunes coureurs est clairement une « génération FFC » : elle témoigne des efforts entrepris par la Fédération dix ans plus tôt pour renforcer la performance des athlètes et l'accueil des événements internationaux. Il est important que la FFC valorise ces résultats qui valident un projet fédéral de long terme.

Tristan HORREAUX déclare que son service a pleinement saisi l'importance de ce sujet. Il travaille actuellement sur le volet institutionnel relatif au parcours d'excellence mis en place avec les structures de formations et sur le volet marketing en lien avec la rentrée des clubs.

3. Événements

Le Président évoque le Championnat de France Masters qui a eu lieu à Altkirch et la Coupe du monde de Trial à Dole pour laquelle les retours des organisateurs, des élus locaux et de l'UCI ont été très positifs. Il remercie les organisateurs support de ces manifestations.

Il aborde ensuite le Championnat du monde 2027 et l'accueil très favorable de l'opération J-500 qui a été l'objet de très belles retombées médiatiques. Le Président salue le travail des équipes fédérales qui ont participé à l'organisation de cet événement.

La présentation de la mascotte ainsi que le film idoine rencontrent un vif succès. Les demandes d'achats sont d'ores et déjà très fortes.

Il est à noter que si la notoriété de l'événement se développe en Haute-Savoie, il importe maintenant de l'étendre sur le reste du territoire avec un travail important sur la communication.

Les autres éléments relatifs à ces Supers Mondiaux sont les suivants :

- La signature d'un deuxième partenariat majeur avec le Crédit Agricole des Savoie.
- La décision du recteur de l'académie de Haute-Savoie qui a validé le décalage de la rentrée des classes 2027.
- La mise en place d'une cyclo sportive début septembre.
- Le programme des volontaires qui a été lancé sur la FFC et les collectivités de Haute-Savoie. Il a déjà recueilli trois mille préinscriptions, dont un tiers de licenciés de la Fédération. Une sélection sera effectuée en fonction des compétences des différents candidats.

Marie-Françoise POTEREAU souligne que le Comité d'organisation a pris conscience que les bénévoles issus de la FFC étaient dotés de compétences professionnelles avérées.

Maxime MAROTTE revient sur le partenariat avec le Crédit Agricole des Savoie et souhaite savoir s'il est envisageable de pousser de jeunes cyclistes des régions savoyardes et haute-savoiarde. Il précise que Line BURQUIER (VTT Cross-country) et Florian CHAPEAU (paracyclisme) faisaient partie de la Team Crédit Agricole des Savoie 2025.

Le Président prend note de cette idée qu'il juge très pertinente.

4. UCI

Le Président annonce que la FFC a finalisé sa contribution composée de deux parties :

- Une partie incluant les remontées des acteurs français au travers d'un travail commun avec la LNC sur des sujets tels que le calendrier, l'organisation, l'arbitrage, les agents, la sécurité, la pluridisciplinarité.
- Une partie intégrant les hypothèses ayant trait au système du cyclisme professionnel international.

Dans sa réponse à la FFC, l'UCI a souligné « la richesse et le caractère très fourni de la contribution fédérale, ainsi que la profondeur de son analyse, la précision de ses propositions et le soin apporté à leur rédaction qui en font l'une des contributions les plus complètes que l'UCI ait reçues ». Cette contribution témoigne de l'intérêt porté au sujet.

Le Président annonce que la FFC a été attributaire du Trophée Vélo Pour Tous de l'UCI dans le cadre de son projet de parc Mobi'Ludique lors du forum de la mobilité de l'UCI. Cette très belle distinction donne à voir la qualité du travail de la FFC en matière de RSE. Le Président adresse tous ses remerciements aux équipes fédérales ayant œuvré sur ce projet, ainsi qu'à Gilles DA COSTA, Nicolas ROUGEON et la commission *ad hoc*.

Tommy VANOUDENDYCKE annonce avoir assisté à ce forum lors duquel les échanges ont été d'une grande richesse. L'UCI et les membres de la commission qui ont délibéré sur les différents projets ont salué la grande qualité du dossier de la FFC. Tommy VANOUDENDYCKE remercie la DTN pour son travail de qualité.

Gilles DA COSTA tient à mettre en avant la portée de cette distinction sur la politique RSE de la FFC.

Le Président confirme que cette récompense revêt une importance significative.

Tommy VANOUDENDYCKE ajoute que l'UCI souhaite que la FFC valorise cette distinction sur le territoire et auprès du ministère des Sports. Il serait par ailleurs pertinent que la Fédération travaille la traduction de ses supports en anglais de manière à poursuivre sa collaboration avec l'UCI et à étendre le concept du parc Mobi'Ludique sur d'autres pays.

Pour information, l'UCI organisera son prochain forum de la mobilité à Tokyo.

5. CNOSF

Le Président annonce que la décision du CIO en lien avec le sport féminin et les tests de genre a été largement évoquée lors du dernier Conseil d'administration du CNOSF : ce sujet suscite d'importantes tensions en France dans la mesure où ils y sont interdits, obligeant les athlètes françaises à les faire à l'étranger. La Ministre des Sports demeure extrêmement ferme sur le fait que la France ne modifie en rien ses règles. De son côté, le CNOSF souligne les difficultés d'ordre pratique que rencontrent les sportives.

Florian ROUSSEAU déclare que les qualifications olympiques démarreront sous peu et s'enquiert de la position de l'UCI.

Le Président estime qu'il est possible que l'UCI, qui suit généralement les positions du CIO étende cette décision à tous les Championnats du monde, voire à l'ensemble du calendrier international, position qui sera dès lors très contraignante.

Florian ROUSSEAU spécifie que l'obligation de ces tests sera problématique sur le plan organisationnel, car les athlètes devront se rendre à l'étranger pour les réaliser.

Le Président poursuit avec la loi sur le sport professionnel qui a été l'objet de 176 amendements déposés par les députés.

Christophe LAVERGNE ajoute que ce sujet qui devait être présenté à l'Assemblée nationale le 18 mai 2026 a été reporté *sine die*.

Le Président évoque ensuite les Jeux olympiques et paralympiques de Los Angeles et relaie les inquiétudes du mouvement sportif français en raison des conditions matérielles et financières associées. Les fédérations, à l'instar de la FFC, demeurent pleinement actives sur ce sujet.

Florian ROUSSEAU souligne que les conditions financières relatives à l'accompagnement des sportifs qui étaient extrêmement favorables lors des JOP Paris 2024 ne seront pas reconduites pour ceux de Los Angeles 2028. La DTN constate d'ores et déjà des surcoûts qu'elle tente d'amortir.

Il tient à préciser qu'il importe d'être attentif à la terminologie utilisée. À titre d'exemple, il n'est pas concevable que des propos tels que « la FFC ira aux JOP de Los Angeles en mode dégradé par rapport aux Championnats du monde » soient tenus. Il est évident que la FFC ira à cet événement en mode JO. La DTN travaillera sur ce sujet avec les entraîneurs et les athlètes.

Le Président confirme que cette approche mentale est essentielle. Il évoque ensuite la question de la billetterie pour laquelle la FFC devra prendre des positions dans les prochaines semaines.

Marie-Françoise POTEREAU déclare qu'une session de travail s'est tenue avec le CNOSF sur ce sujet. Pour information, le prix moyen d'un billet de catégorie B sera de 238 euros pour les JO de Los Angeles versus 120 euros pour les JO de Paris, hors frais de service. Les billets seront nominatifs, tracés et ne pourront pas être échangés. En aucun cas, ils ne pourront être revendus ni être utilisés à des fins commerciales ou de marketing.

Les fédérations nationales pourront acheter un nombre limité de billets secs (pour leurs disciplines, pour les besoins en lien avec la performance, pour les proches des athlètes, pour leur personnel et leurs dirigeants). Elles doivent communiquer leur besoin global de billets pour le 30 juin 2026 pour une attribution initiale fixée au 30 septembre 2026.

Le Président explique que la répartition des billets par disciplines est à la main du CIO et non des fédérations et que le Bureau Exécutif devra travailler sur ce sujet. Il devra en outre traiter celui des parties prenantes.

Marie-Françoise POTEREAU indique qu'elle rencontrera prochainement la DTN pour évoquer plus finement ce sujet.

6. Activités fédérales

Le Président annonce s'être rendu dans la communauté de communes de l'Albret dans le Lot-et-Garonne pour assister aux manches de Coupe de France avec le CLM par équipe et évoqué d'importants projets pour de futurs événements fédéraux, ainsi qu'aux Orres là aussi pour des projets événementiels et à Embrun (projet relatif au renforcement d'une structuration d'un pôle Gravity).

Il aborde ensuite la démission de M. Denis CLÉMENT du Bureau exécutif et annonce avoir reçu un courrier du conseil de M. Teodoro BARTUCCIO qui conteste la réponse de la FFC adressée au premier nommé concernant les modalités de remplacement de M. CLÉMENT.

Un échange intervient entre les participants à l'issue duquel le Président déclare que Christophe LAVERGNE consultera le conseil de la FFC pour la suite à donner à ce courrier.

7. RH

Christophe XHONNEUX annonce que l'effectif total de la FFC s'élevait à 65,33 ETP, dont 58,09 CDI, 7,23 CDD, CDD CIFRE et alternance au 30 avril 2026.

À date plusieurs postes restent à pourvoir (une adjointe ou un adjoint à la directrice des Sports ; une ou un Marketing manager ; une ou un comptable ; deux gestionnaires de stocks pour Trappes).

En ce qui concerne les élections du CSE, aucune organisation syndicale ne s'étant présentée, le premier tour a été annulé. Le second tour est prévu les 19 et 20 mai 2026 avec des candidatures libres dont le dépôt sera clôturé ce jour à midi.

8. DSI

Fabien RAFFOUX expose les deux modifications à venir qui concerneront :

- Le bulletin d'affiliation des clubs : à compter du mois de septembre 2026, ledit bulletin devra mentionner le nom du représentant de l'Assemblée générale FFC.
- L'attestation d'inscription au calendrier fédéral : une fois l'épreuve acceptée et le calendrier validé, il apparaîtra sur Cicleweb. De leur côté, les clubs organisateurs disposeront de cette attestation sur leur espace et pourront ainsi démontrer que leurs épreuves sont parfaitement enregistrées lors des demandes de subventions ou autre besoins administratif.

Cathy MONCASSIN sollicite des informations concernant les engagements individuels sur les courses régionales.

Fabien RAFFOUX explique avoir envoyé le fichier des paramétrages à Yannick POUHEY, Tommy VANOUDENDYCKE et Xavier GAVORY. Une fois validé, il devra être communiqué aux commissions des différentes disciplines.

Le Président déclare qu'il enverra un courrier aux présidents des commissions les invitant à faire part de leurs éventuels retours sur ce sujet avant la tenue du prochain CNPT lors duquel il sera présenté aux présidents des Comités Régionaux.

Cathy MONCASSIN tient à souligner que cette mesure est très attendue dans les régions.

Tristan HORREAUX demande s'il serait possible d'ajouter une question dans le formulaire d'affiliation des clubs afin de savoir s'ils disposent d'une section cyclisme féminin. Cet ajout permettrait à la FFC de pouvoir identifier sur Cicleweb les clubs ayant une telle section et ainsi d'orienter les potentielles licenciées.

Fabien RAFFOUX répond par la positive.

Le Président juge cette proposition très intéressante et extrêmement utile.

Tristan HORREAUX souhaite savoir si une note explicitant le fonctionnement de la l'Assemblée générale FFC peut être intégrée à la demande d'affiliation.

Fabien RAFFOUX explicite que cet ajout est à la main des Comités Régionaux.

Afin d'améliorer la communication de la FFC et ses comités vers les clubs tout en tenant compte des contraintes RGPD, Tristan HORREAUX demande

S'il est possible de rajouter un nouveau champ à remplir comprenant une adresse générique de correspondance entre la FFC et le club. Le Président propose qu'une réflexion plus approfondie soit menée sur ce sujet qui revêt une grande importance pour la diffusion de l'actualité fédérale.

IV. INTERVENTION DU PRÉSIDENT DE LA LNC, DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL ET DU MÉDECIN COORDONNATEUR DE LA MÉDECINE RÉGLEMENTAIRE

1. Président de la LNC

Xavier JAN salue les résultats exceptionnels des coureurs français, tels Paul SEIXAS et Florian GODON. À titre d'information, dix-sept d'entre eux figurent parmi les cent meilleurs coureurs internationaux du classement UCI. Avec quatorze victoires, la France est la première nation en nombre de courses World Tour gagnées par les coureurs français. Le début de saison des coureurs français est particulièrement positif.

S'agissant de la contribution UCI, elle a généré plusieurs réunions au sein de la LNC sur différentes problématiques comme les dates des Championnats nationaux et la difficulté d'aligner les coureurs du Tour de France sur ces épreuves en raison des enjeux de préparation. La tension psychologique des athlètes est également un sujet prégnant.

Il est à noter que les coureurs français de talent n'hésitent plus à s'expatrier à l'étranger. Or, les équipes étrangères qui n'ont pas d'appétence pour les championnats nationaux se montrent peu favorables à la participation de leurs athlètes à ces compétitions.

Actuellement, la LNC mène une réflexion sur le calendrier, afin de lui apporter de la cohérence, tant en matière d'organisation des saisons des équipes qu'en matière de participation des organisateurs.

Xavier JAN annonce avoir été relancé par l'AC 2000 concernant les demandes de participation des équipes Continentales fédérales et les demandes de dates de réunions pour évoquer le cahier des charges de ces équipes et les centres de formation.

Le Président déclare que des propositions de dates seront émises dans les prochains jours.

En ce qui concerne les Championnats de France très suivis par les spectateurs et les téléspectateurs, il tient à souligner que les coureurs y participent toujours avec beaucoup de motivation. Malheureusement, depuis une dizaine d'années, les coureurs qui ont des ambitions sur le Tour de France sont rarement présents à ces championnats. Aussi, est-il essentiel que la FFC, soutenue en cela par la LNC, milite pour un déplacement des Championnats nationaux pour permettre une temporalité plus favorable et éviter ainsi qu'ils déclinent les uns après les autres.

Xavier JAN confirme que les coureurs sont attachés aux Championnats de France qui représentent pour eux une grande fête.

Le Président signale que les équipes s'internationalisent de plus en plus et qu'il est plus difficile pour une équipe étrangère d'aligner ses quelques coureurs français sur un départ de Championnat national, sachant qu'elle doit le faire sur un nombre important de championnats dans d'autres pays.

2. Directeur Technique National

Florian ROUSSEAU aborde le sujet relatif aux modalités de fonctionnement et d'organisation des sélections de l'Équipe de France, dont plusieurs points doivent être validés par le Bureau Exécutif.

S'agissant de la prise en charge par la FFC de l'accompagnement et des dotations vestimentaires de ses collectifs, le besoin est renforcé en raison des Championnats du monde UCI 2027, qui implique une multiplication des événements sur le territoire, et donc un accompagnement de l'Équipe de France dans toute sa diversité. Les différents coûts ont trait à :

- La prise en charge des acheminements (frais de rassemblement, stages et compétitions). Pour rappel, ces frais ne sont pas actuellement pris en charge par la FFC pour les athlètes du programme Relève.
- Les dotations vestimentaires.
- Les modalités et les coûts de l'encadrement.

Le Président observe que la problématique de la FFC a trait au nombre élevé de disciplines auxquelles s'agrègent de nouvelles pratiques. Bien que cette situation constitue une véritable richesse et démontre l'éclectisme de la Fédération, il convient de souligner que pour l'heure certaines de ces disciplines demeurent assez confidentielles et ne génèrent pas un flux important de licences. En conséquence, il importe de rester attentif à la prise en charge fédérale de leurs coûts.

Le système de critères établi par la FFC est objectif et vérifiable dans la mesure où elle porte des disciplines olympiques et des disciplines de haut niveau agréées par le ministère des Sports.

Florian ROUSSEAU précise que la FFC reçoit des subventions de l'ANS (3,5 millions d'euros) uniquement pour le programme olympique et le programme Relève. Les autres disciplines, y compris celles reconnues de haut niveau par le ministère des Sports, sont financées par la FFC.

Pour information, la projection pour la sélection de l'Équipe de France pour les Championnats du monde 2027 est la suivante :

- 260 athlètes.
- 166 encadrants.
- 2 600 nuitées.

Si la prise en charge de l'Équipe de France aux disciplines non reconnues de haut niveau, le coût supplémentaire est de 400 000 euros.

De manière plus générale, il est précisé que l'inflation liée à l'augmentation du prix du carburant et des billets d'avion pèse aussi sur le budget de la DTN qui est de plus en plus contraint.

Les points à valider par le Bureau Exécutif sont les suivants :

- L'absence de prise en charge des dotations vestimentaires pour les quotas nationaux. À l'aune du règlement UCI, les athlètes ont cependant l'obligation de courir avec la tenue de l'Équipe de France.
- L'absence d'encadrement fédéral sur les quotas nationaux, sauf exception dans le cadre d'un point d'appui technique.

Ces mesures permettront d'éviter tout risque de dérapage budgétaire.

Tristan HORREAUX déclare que si les mesures susmentionnées sont validées par le Bureau Exécutif, il sera essentiel de communiquer sur les raisons qui ont prévalu à cette décision.

Il souligne également la nécessité de chiffrer les stocks des tenues qui seront vendues aux athlètes retenus sur quotas et participant aux challenges, afin de les anticiper en vue des Championnats du monde 2027.

Le Président explique que dans le cadre de ces championnats, le BMX sera conforme à l'usage.. En ce qui concerne le Gravel, les éléments d'anticipation seront plus difficiles à appréhender. Quant au Granfondo, la Commission nationale s'attèle à chiffrer une proposition de Wild Card française. De fait, la FFC devrait avoir une vision plus fine pour cette discipline.

Florian ROUSSEAU signale que les quotas en VTT sont également nombreux (Enduro, Marathon). Pour l'Enduro, un coureur doit figurer parmi les 150 premiers au classement mondial pour être éligible.

Maxime MAROTTE indique qu'il conviendra également de prendre appui sur le classement mondial en ce qui concerne le Marathon.

Marie-Françoise POTEREAU demande si la DTN entend se référer aux nombres d'athlètes ayant participé aux Championnats du monde de Glasgow.

Florian ROUSSEAU rappelle que ces championnats ne comptaient que treize disciplines versus vingt pour ceux de 2027.

Maxime MAROTTE craint les retombées négatives si la FFC décidait de ne pas prendre en charge les frais de déplacement, notamment pour les stages, des athlètes Élites de certaines disciplines.

Florian ROUSSEAU spécifie que les athlètes listés haut niveau sur les listes ministérielles peuvent bénéficier d'aides personnalisées qui permettent d'accompagner la préparation sportive, notamment dans le cadre d'un stage.

Le Président explique que, également parce que des abus avaient été constatés, la FFC avait pris la décision plusieurs années auparavant de ne plus prendre en charge certains frais dont les montants ne cessaient de croître. Ils étaient en outre peu mobilisateurs de dispositifs d'accompagnement, y compris de proximité.

Pour autant, il convient de rappeler que la Fédération dispose de dispositifs de vigilance sur le suivi socioprofessionnel des athlètes qui permettent de détecter les situations particulières.

Maxime MAROTTE entend que les décisions prises par le Bureau Exécutif dépassent le cadre des athlètes : le document transmis par la DTN démontre parfaitement les conséquences budgétaires des différentes prises en charges financières.

Maxime MAROTTE demande si la FFC possède des données concernant les autres nations : il serait intéressant de comparer le niveau de support de la France, qui a la réputation d'être très engagée dans le support de ses athlètes, par rapport à d'autres pays.

Florian ROUSSEAU confirme que la DTN a plusieurs éléments sur les disciplines olympiques et déclare que la France figure parmi les nations les plus aidantes en matière de moyens financiers, les humains et d'accompagnement. La DTN fournira des chiffres afférents. Par exemple certaines nations anglosaxonnes font participer les athlètes élités aux frais de déplacement.

Il rappelle enfin que la FFC a fait le choix d'accompagner ses athlètes sur les cinq disciplines olympiques à l'inverse d'autres fédérations qui ne les sélectionnent pas toutes.

Le Président confirme qu'il serait effectivement intéressant qu'une note comparative mentionnant les moyens fournis aux athlètes selon les nations soit rédigée.

Au vu des différents éléments exposés par Florian ROUSSEAU, le Président propose que la FFC demeure sur ses standards actuels pour les Championnats du monde 2027, afin d'éviter tout surcoût supplémentaire qui serait forcément exacerbé dans la mesure où ils ont lieu en France.

La proposition visant à maintenir les standards actuels de la FFC est approuvée à l'unanimité des votants.

Thierry BEDOS aborde le service numérique relatif au réseau des sites et des espaces labellisés FFC et déclare que la FFC dispose d'un très bon produit : mis en place en 1992, il continue de suivre l'évolution sociétale. Ce service revêt une grande importance pour les collectivités qui s'appuient sur le label fédéral : à date, aucun autre pays ne propose une telle structuration de l'aménagement du vélo sportif.

Enfin, l'année 2025 a généré un peu plus de 225 000 euros de produits, montant qui demeure stable et dont une part importante (40 %) est reversée aux comités qui sont missionnés pour contrôler la qualité des sites.

Jérôme KRIER explique que le réseau des sites et des espaces labellisés FFC représente l'univers grand public, tourisme et loisir (VTT, VTT Enduro, VTT AE, Gravel).

À date le réseau national comprend :

- 225 collectivités partenaires avec lesquelles la FFC a un engagement contractuel en matière de services.
- 80 % d'intercommunalité, premiers interlocuteurs.
- 205 sites VTT.
- Près de 5 000 itinéraires, toutes disciplines confondues.
- Un réseau de 120 000 km d'itinéraires.

Thierry BEDOS procède à la présentation de l'outil Outdoorvision mise en place en 2024. Cette plateforme qui a bénéficié d'une aide de l'ANS permet :

- De collecter les traces GPS des pratiquants et donc d'avoir des données extrêmement précises, fiables et localisées nécessaires notamment dans le cadre de la préservation des espaces naturels.
- D'améliorer le réseau des sites et des espaces labellisés FFC sur la fréquentation des itinéraires et l'évolution de la pratique.
- De développer des prestations de conseil en direction des territoires.

À partir de cette année, les espaces labellisés recevront un tableau de bord annuel avec une analyse du taux de pénétration des sites fédéraux, ainsi qu'une analyse par parcours.

Jérôme KRIER annonce que dans une volonté de modernisation, la FFC a décidé de se doter du Système d'information Territorial (SIT) GEOTREK qui permet :

- La gestion et la valorisation des itinéraires.
- La sécurisation des données.
- L'interfaçage avec les données nationales et locales.

Le choix de cet outil Open Source qui est fortement conseillé par les ministères s'est fait à l'issue d'un appel d'offres. Il a été installé en janvier 2026 et devrait être déployé dans le courant du mois mai 2026. GEOTREK est connecté à d'autres applications et à des données nationales.

Eu égard à sa délégation, la FFC se doit de suivre ses équipements sportifs. Pour ce faire, elle a prévu de créer une base de données *ad hoc*.

Enfin, toujours dans cette optique de modernisation et de numérisation de ses outils, la FFC a développé une application de contrôle au bénéfice des Comités Régionaux dans le cadre de leur mission de contrôle des itinéraires.

Thierry BEDOS rappelle que la FFC a adhéré à France Vélo dont l'objectif est de hisser la France au premier rang mondial du tourisme à vélo en 2030. Actuellement, elle occupe le deuxième rang derrière l'Allemagne.

Dans le cadre du lancement par France Vélo d'un appel à manifestation d'intérêt pour valoriser trente destinations d'excellence de « France à Vélo », la DTN encourage plusieurs territoires à candidater.

Le Président salue le travail effectué par la DTN et tient à souligner que la FFC est l'une des rares fédérations à proposer de tels outils.

Xavier GAVORY note qu'il serait pertinent, en vue du recrutement de non-licenciés utilisateurs des parcours labellisés de faire la promotion des licences au travers de cette plateforme, que ce soit sur le terrain via des QR codes / affichage ou sur les différents outils digitaux en soulignant l'importance de l'assurance dans la pratique du vélo, notamment du VTT et du Gravel.

Le Président abonde totalement dans le sens de cette proposition qu'il juge extrêmement intéressante.

Thierry BEDOS prend le point.

Il évoque ensuite le bilan intermédiaire PSF 2026 et présente les éléments saillants comme suit :

- Le montant de l'enveloppe ANS PSF 2026 s'élève à 1 169 000 euros. Ce montant est stable par rapport à l'année passée.
- Le montant des demandes a clairement baissé : les demandes sont plus ciblées et plus précises.
- Le nombre de dossiers déposés par les clubs a augmenté.
- Le nombre de dossiers déposés par les Comités Régionaux et Comités Départementaux est stable.
- Le nombre de demandes a fortement progressé dans les territoires ultramarins, notamment pour la Guadeloupe et la Martinique.
- Deux thématiques connaissent une croissance significative : le Vélo au féminin et la Responsabilité sociétale des associations (inclusion, mobilité, environnement, prévention). En revanche, les demandes ayant trait aux Écoles Françaises de cyclisme sont en baisse.

La Commission nationale étudiera l'ensemble des dossiers les 16 et 17 juin 2026 ; les enveloppes seront réparties sur les clubs et les comités au mois de juillet.

Le Président tient à souligner la qualité des dossiers portés par la FFC, ainsi que la capacité de la Fédération à obtenir des évaluations précises sur les actions des structures : ce retour est précieux pour maintenir le niveau des subventions en dépit d'un contexte particulièrement tendu.

3. Médecin coordonnateur de la médecine réglementaire

Éric MEINADIER annonce qu'une offre commerciale sur le profilage physiologique de grande qualité a été travaillée en collaboration avec le doctorant Quentin ROUSSEAU. Destiné aux coureurs amateurs et professionnels, ce profilage permettra d'obtenir des données factuelles et scientifiques sur leur performance, ainsi que des recommandations de haut niveau. Son tarif est de 380 euros pour une durée de trois heures. Cette offre qui devrait être lancée au mois de juin 2026 pourrait générer un chiffre d'affaires annuel d'environ 50 000 euros pour la FFC.

Éric MEINADIER évoque ensuite le rapport de l'INSERM sur le dopage présenté à l'UNESCO intégrant une trentaine de recommandations s'adressant à différents publics (État, collectivités, fédérations sportives, etc.). À titre d'exemple, les experts préconisent de développer les programmes d'éducation ; d'identifier les vulnérabilités et les barrières individuelles (psychologiques, situationnelles, etc.) qui participent à l'émergence du dopage ; d'associer la prévention du dopage et la promotion de la santé dans les programmes d'éducation antidopage. Il importe de préciser que ces recommandations sont issues des travaux que la FFC a réalisés avec l'université Côte d'Azur : les recherches effectuées ont aujourd'hui un véritable impact au niveau national. La Fédération émettra prochainement des propositions à partir de ces recommandations.

V. POINT FINANCIER

Christophe XHONNEUX annonce que le rapprochement budgétaire au 31 mars 2026 laisse apparaître une situation favorable puisque le résultat cumulé est de - 856 000 euros. Il est supérieur de 1 056 000 euros au résultat cumulé attendu au budget. Cet état s'explique notamment par plusieurs décalages liés à des mensualisations différées.

Cet écart favorable provient essentiellement de la DTN à hauteur de 540 000 euros par rapport au résultat défini dans le budget. De manière générale, les autres secteurs connaissent également une situation plus favorable.

1. Vie associative

Ce secteur affiche un montant favorable de 170 000 euros qui se répartit sur plusieurs éléments, comme les honoraires d'avocat qui ne s'engagent pas de manière linéaire ; un retard sur la consommation relative à la Communication ; une amélioration des frais fédéraux et des frais liés à l'organisation du congrès fédéral (une économie de 11 000 euros a pu être dégagée sur ce dernier) ; un effet bénéfique sur les mutations (+17 000 euros) lié à l'année précédente et un budget des commissions qui demeure sous-employé.

Il est précisé que les frais de fonctionnement relatifs aux locaux de Trappes n'avaient pas été prévus avant leur mise en service. Or, la FFC a dû supporter un certain nombre de factures d'électricité et de prestataires de services qui ont dû être mobilisés en marge du chantier qui a été livré le 1^{er} avril 2026.

2. DTN

L'écart constaté provient en partie du lissage du budget initial qui présente un décalage avec le mois réel de constatation de la charge. Il en va ainsi du plan de professionnalisation par exemple (lissé sur l'année en budget, constaté en octobre en réel), ainsi que de certaines compétitions sur le plan de performance.

Le secteur des frais généraux accuse un écart défavorable de 58 000 euros : une analyse est en cours pour en appréhender les raisons. Les variations de stocks présentent aussi un écart négatif.

La partie médicale enregistre un écart favorable de 87 000 euros dû au fait que certains groupes de travail thématiques n'ont pas encore été lancés. Enfin, l'INF enregistre un écart favorable de 49 000 euros.

3. DERS

Cette activité enregistre un écart favorable de 120 000 euros sur les épreuves officielles lié partiellement à un nombre supérieur d'engagés et une prestation complémentaire lors de l'Indoor BMX de Caen et les premiers effets substantiels du travail fait par les équipes de la DERS sur les modèles économiques des événements. À cet écart s'ajoute un écart favorable de 39 000 euros sur les Championnats et Coupe d'Europe de BMX (écart lié à décalage de mois) et un écart favorable de 42 000 euros sur les Championnats de France sur Piste.

4. Autres activités

Le principal écart provient des partenariats : à date, le partenaire FACOM n'a pas été remplacé. Les autres écarts sont très certainement temporaires.

La partie Développement associatif présente un écart favorable du fait des ventes positives des mementos. À l'inverse, les impacts relatifs à Nolio restent pour l'heure très faibles (5 000 euros d'impact favorable).

Le Président note la situation favorable des comptes de la FFC même si certains éléments demeurent théoriques. Pour autant, les bons réflexes sont notables au sein des différentes équipes.

Christophe XHONNEUX tient à signaler que la FFC doit cependant faire face aux difficultés de paiement de certains organisateurs qui sollicitent régulièrement des échéanciers. Ces demandes donnent à voir la crispation financière du contexte actuel.

Le Président indique que la FFC et ses clubs ont su démontrer leur formidable résilience durant l'épidémie de Covid. Pour autant, lors que les budgets se tendent sur les activités territoriales, ils peinent à organiser des événements ou à régler les factures émises par la Fédération.

VI. DÉVELOPPEMENT, MARKETING ET COMMUNICATION

Tristan HORREAUX passe en revue les dernières informations concernant la communication fédérale :

- Le trophée reçu par la FFC pour le parc Mobil'Ludique a fait l'objet de la publication d'un article sur son site Internet et relayé sur les réseaux sociaux. L'information sera également diffusée auprès des licenciés et des collectivités.
- La première lettre de la FFC dont la une évoquait la campagne PSF a été envoyée à 2 055 destinataires et a obtenu un taux de clics de 61 %, soit un taux deux fois supérieur à celui des communications habituelles.
- Le séminaire des Ambassadrices qui s'est tenu au vélodrome a connu un franc succès. Un plan de communication digital est en cours avec l'objectif de créer un fil Instagram « Vivre le vélo au féminin », afin de soutenir et d'accompagner les clubs dans l'accueil du public féminin qui ne souhaite pas faire de la compétition.

- Dans le cadre des Championnats du monde 2027, l'appel à volontaires a été relayé par l'équipe de Communication, permettant de pré-recruter 800 licenciés FFC au sein de ce programme

Quant aux différents événements, ils sont énoncés comme suit :

- La médiatisation de la Coupe de France FDJ United est en progression grâce au partenariat signé avec France TV : la 1ère manche, le Grand Prix de Chambéry, a été diffusée sur France.TV et TV8 Mont-Blanc. La troisième manche, le Grand Prix du Morbihan a été diffusée en direct sur France.tv, ainsi que sur HBO Max. Afin de soutenir les organisateurs dans leurs efforts de production TV, la FFC a obtenu une aide conséquente du fonds audiovisuel de l'ANS .
- La Coupe de France Gravel peine à fédérer les pratiquants, la FFC s'est attelée à promouvoir la première manche qui s'est tenue à Albi et qui réunit deux cents participants. La deuxième manche et la quatrième manche ont été annulées, pour des raisons différentes. Un travail est en cours pour proposer une nouvelle manche pour 2026. Au vu de cette situation, il est primordial de mener une réflexion approfondie sur le format de cette épreuve.
- La Coupe de France VTT à Saint-Quentin-en-Yvelines qui aura lieu le samedi 30 mai 2026 accueillera les élus de l'agglomération, des représentants Haut Savoyards, ainsi que plusieurs médias comme France 3 Île-de-France qui réalisera un reportage. Il est à noter le partenariat avec le centre commercial de Saint-Quentin-en-Yvelines. Tristan HORREAUX tient à saluer le travail de l'agglomération et de sa Direction du développement économique qui ont relayé auprès des entreprises locales l'opportunité pour elles d'être partenaires de cette Coupe de France. À la faveur de ce travail, la FFC a pu organiser plusieurs rendez-vous avec des entreprises du territoire.
- Le Championnat de France Route Élite qui se tiendra du 25 au 28 juin 2026. Autour des épreuves sportives, 80 participants CIC prendront le départ de la Tricolore ; DERKA animera l'espace dédié au SRAV près du village des exposants et la FFC disposera d'un stand dans le village central, face au podium. Le Dauphiné Libéré et ICI Radio seront partenaires de cet événement qui bénéficiera de près de vingt heures de direct cumulé sur France TV et Eurosport.
- La Coupe du monde BMX à Sarriens qui aura lieu les 6 et 7 juin 2026. La FFC a récupéré les droits télévisuels de cet événement pour la France, événement qui sera diffusé en direct sur Eurosport linéaire sur les deux jours.

En ce qui concerne les partenariats, les annonces afférentes ont été réalisées ou le seront prochainement pour KARCHER, JACQUELINE, ELITE, MORGAN BLUE,

APPART CITY et VITABRI.

Des signatures, ainsi que des prospections de nouveaux partenaires sont en cours.

Cathy MONCASSIN demande si les membres du Bureau Exécutif pourront avoir un dossard lors de la Tricolore.

Le Président répond par la positive.

Il salue le dynamisme de l'équipe de Communication et Marketing dans les différentes actions en cours et à venir.

VII. CNPT DES 22 ET 23 MAI 2026

Le Président rappelle l'ordre du jour du prochain CNPT :

Vendredi 22 mai 2026 – 14 h - 20 h :

1. Ouverture du CNPT
 - Accueil et informations générales (Conseil des jeunes)
2. Projet des statuts type
3. Informatique
4. Point DTN
 - a. Résultats sportifs
 - b. Prévention des violences
 - c. Convention ASO et PSF
5. La parité
6. L'article 9 des statuts

Samedi 23 mai 2026 – 8 h 30 - 12 h 30 :

7. Coupe de France des départements U17 U19
8. Finances/assurances
9. Réforme des activités
10. RSE
11. Point des Présidents des comités départementaux
12. Point Communication
13. Questions diverses

VIII. COMMISSIONS

1. Cyclisme pour Tous

Le Président annonce que la Commission nationale propose de modifier le nom du Trophée Label d'Or en Trophée de France Granfondo FFC. Ce changement s'explique par le fait que le terme de Granfondo est un terme générique qui tend à se généraliser dans le monde entier.

La Commission nationale a également réactualisé certains sujets, à l'instar du barème de points et du classement des clubs, afin de rendre le challenge plus attractif.

Xavier GAVORY tient à souligner qu'il ne s'agit pas uniquement d'un changement cosmétique, mais d'une volonté de dynamiser l'épreuve et de lui donner un nouvel élan.

Tommy VANOUDENDYCKE demande si le nouveau modèle économique a été acté.

Xavier GAVORY répond par la négative. Plusieurs éléments sont encore en discussion comme le logo et le modèle économique de l'épreuve.

Le Président met aux voix les propositions exposées ci-dessus.

Les propositions sont approuvées à l'unanimité des votants.

2. Piste

Xavier GAVORY explique que la Commission nationale Piste propose, pour faire suite à la demande du Conseil Fédéral du mois de janvier 2026, d'augmenter les braquets sur les U15 qui se verront affectés les anciens braquets des U17. La nouvelle mesure est donc de 7,01 mètres.

Le Président soumet au vote du Bureau Exécutif la proposition visant à passer les braquets des U15 à 7,01 mètres.

La proposition est validée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY déclare que cette mesure sera effective à compter du 1^{er} décembre 2026 pour la saison 2027.

Dans une volonté d'équité envers les clubs qui s'engagent dans les délais impartis sur les épreuves officielles Piste, et parce que les engagements tardifs entraînent un travail complémentaire pour les diffusions des programmes et listes d'engagé.e.s, la Commission nationale Piste propose que les engagements tardifs (période qui sera définie après la clôture officielle des engagements) pour les épreuves officielles FFC (sous contrats) soient doublés.

Tommy VANOUDENDYCKE tient à souligner que les comités sont particulièrement unanimes quant à la mise en place de cette mesure, car ils subissent aussi les conséquences de ces engagements tardifs.

Le Président met aux voix la proposition susmentionnée.

La proposition est approuvée à l'unanimité des votants.

Le Président précise que les modalités pratiques afférentes doivent être intégrées dans la tarification.

Xavier GAVORY prend note de ce point.

IX. ÉVÉNEMENTS FFC

Xavier GAVORY annonce que le mois de mai totalise 27 événements auxquels participeront 16 000 inscrits et qui réuniront 298 000 spectateurs dont 250 000 pour le Fise de Montpellier.

Les principaux événements sont les suivants :

- Une Coupe de France Piste U19 à Eybens et une à Lyon.
- Une Coupe de France VTT XCO/XCR à Élancourt.
- Une Coupe du monde Trial à Dole.

- Une Coupe du monde BMX Freestyle à Montpellier et une Coupe de France à Sérignan.
- Une Coupe de France BMX Racing à La Chapelle St Mesmin et huit Challenges France, ainsi qu'une Coupe d'Europe à La Chapelle St Mesmin.
- Une Coupe de France Gravel à Albi.
- Quatre Coupes de France Route Femmes et sept Coupes de France Route Hommes.

En ce qui concerne plus précisément le Gravel, le Grand Châtellerauld n'ayant pas renouvelé ses subventions, le Gravel Fever a été annulé. À la suite de l'annulation de la manche d'Oloron Sainte-Marie, des échanges sont en cours pour trouver une ou plusieurs dates. À l'aune de ces différents éléments, il est évident que les modèles économiques du Gravel Fever et de la Coupe de France se révèlent assez fragiles.

En vue de 2027, il importe de retravailler le concept et l'offre du Gravel. Une étude d'impact économique sera réalisée sur le Championnat de France au mois de septembre.

Xavier GAVORY émet un point d'alerte en ce qui concerne le maintien des événements sportifs qui sont soumis aux changements politiques des dernières élections municipales, changements qui impactent l'octroi des subventions publiques : les événements sportifs peuvent être considérés comme des postes d'arbitrage budgétaire immédiat. Le changement de paradigme est prégnant avec le passage d'une logique de soutien à une logique de preuve. Par conséquent, il importe que l'offre commerciale fédérale se structure et que la FFC garantisse aux collectivités territoriales une traçabilité des retours des événements qu'elles subventionnent. En outre, il est primordial que la Fédération se structure dans son approche commerciale privée et travaille sur le développement de sa part des produits commerciaux, en particulier sur les épreuves nationales, afin d'être moins dépendante des subventions publiques.

À date, plusieurs Championnats de France ne sont toujours pas attribués :

- Le Championnat de France de Trial.
- Le Championnat de France de BMX Freestyle. Le Championnat de France E-Cycling.

Le Championnat de France de l'Avenir piste. Pour chacun d'entre eux, des pistes probantes sont en cours de réflexion ou de finalisation.

Tristan HORREAUX souhaiterait qu'un point soit aussi effectué pour 2027 et 2028, afin de permettre une anticipation sur la mise en place d'une stratégie commerciale.

Le Président ajoute qu'il conviendrait de faire une mise à jour sur les Championnats de France réalisés tous les deux mois. Revenant sur le sujet de la tarification, il fait valoir la nécessité d'ajouter une ligne d'assurance pour les événements internationaux, ligne qui apparaît actuellement dans les conventions.

Xavier GAVORY prend note de ces demandes.

X. ÉPREUVES OFFICIELLES

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2026 l'épreuve suivante :

- Pumptrack

Épreuve qualificative pour les Championnats du monde, Valence (Auvergne-Rhône-Alpes), les 1^{er} et 2 août 2026.

L'attribution de l'épreuve citée ci-dessus est approuvée à l'unanimité des votants.

Xavier GAVORY propose à l'attribution pour 2027 l'épreuve suivante :

- Cyclo-cross

Trophée de France Cyclo-cross 2027, Cruguel (Bretagne), date à confirmer.

L'attribution de l'épreuve susmentionnée est approuvée à l'unanimité des votants.

XI. QUESTIONS DIVERSES

Fabien RAFFOUX aborde les règles d'achat DSI qui sont renforcées par la mise en place de la RSE au sein de la FFC. Or, dans le cadre de l'installation des locaux de Trappes, il a reçu des commandes pour l'achat de sept postes supplémentaires correspondant à des doubles postes : l'achat de poste supplémentaire est soumis à une affectation précise. Dans la mesure où la DSI sera évaluée sur son bon respect des règles, notamment en matière de RSE, elle ne peut dès lors les contourner.

Le Président indique que la FFC n'avait pas forcément intégré la possibilité de travailler sur deux sites différents lors de la mise en place des règles en vigueur. Or, il s'avère que certaines équipes seront partiellement sur le site du vélodrome et partiellement sur le site de Trappes.

Florian ROUSSEAU entend parfaitement la nécessité de respecter les règles en vigueur. Pour autant, il estime nécessaire d'y apporter une certaine flexibilité dans le cadre de la transition RH inhérente à l'installation d'un second site.

Le Président note qu'il serait pertinent de commencer par l'achat de deux ou trois postes de travail qui seront utilisés par différents salariés. Il conviendra ensuite d'effectuer une analyse de leur utilisation, afin d'adapter le matériel aux besoins des équipes.

Le Président indique qu'il est envisagé d'organiser le Bureau Exécutif du mois de juin dans les nouveaux locaux de Trappes. Une date est en cours de réflexion concernant l'organisation d'une visite pour les salariés.

Quant à leur inauguration officielle avec les différents financeurs, elle aurait lieu au mois d'octobre en marge du Conseil Fédéral.

Le Président annonce que la date du Bureau Exécutif du mois de décembre sera modifiée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 15 heures 10.

La prochaine réunion est prévue le mardi 11 juin 2026.

Le Président

Le Secrétaire général

Michel CALLOT

Yannick POUÉY